

Les viols et les agressions sexuelles

Cette fiche présente les chiffres relatifs aux viols, tentatives de viols et agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) enregistrés par la police et la gendarmerie, avec la précaution posée que ces données ne traduisent qu'une faible part du phénomène réel, étant donné les faibles taux de signalement de ces atteintes par les victimes ou témoins aux forces de l'ordre. L'ensemble de ces catégories d'infractions sont regroupées par la suite sous la dénomination de « violences sexuelles ». Par rapport aux enquêtes de victimation (cf. Sources et méthodes), les données des procédures enregistrées par les forces de sécurité permettent de couvrir les victimes sur l'ensemble des âges, y compris les enfants, et de connaître la répartition des victimes selon la qualification pénale des affaires retenue par les forces de sécurité, ceci avec une périodicité infra-annuelle et une couverture géographique complète. Cette source permet donc une analyse par âge, par sexe et par catégorie fine d'infraction pénale, avec un degré de détail qu'une enquête ne peut fournir. Pour cette raison, il a été jugé important de présenter les chiffres des atteintes révélées aux forces de l'ordre même si ils sous-estiment grandement l'ampleur du phénomène des violences sexuelles dans la société.

Une deuxième précaution consiste à interpréter avec prudence les évolutions de cet indicateur. En effet, une hausse du nombre enregistré des violences sexuelles peut traduire une révélation croissante des faits subis par les victimes, et parfois de faits anciens, aux forces de sécurité. Il est indéniable que les données administratives dans les années récentes reflètent un plus grand recours à la plainte pour ces atteintes (du fait de la comparaison avec les données d'enquête).

Les séries qui composent l'indicateur des violences sexuelles enregistrées ont été affectées par le changement des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationale entre 2012 et 2015. Pour ces raisons, qui sont détaillées dans le bilan annuel de 2016 ainsi que dans l'Interstats Méthode n°9, il n'est pas possible de comparer les chiffres enregistrés à partir de 2016 à ceux des années précédentes.

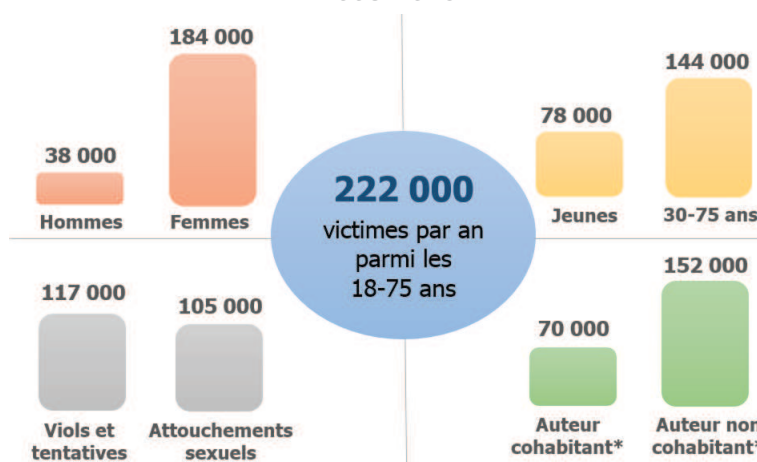
Repères : les violences sexuelles dans les enquêtes de victimation

L'enquête « Cadre de vie et sécurité »¹ (CVS) permet de recueillir des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les atteintes à caractère sexuel qu'elles déclarent avoir subi. D'une part, les personnes sont interrogées sur les atteintes qui sont intervenues en dehors du ménage, c'est-à-dire commises par une ou plusieurs personnes ne vivant pas dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête. Trois catégories d'atteintes sont distinguées : les actes d'exhibitionnisme, les gestes déplacés (baiser forcé, caresse non désirée, etc.) et les agressions sexuelles (viol, tentative de viol et attouchements sexuels). L'enquête renseigne aussi sur les violences sexuelles (viol, tentative de viol et attouchements sexuels) que les victimes ont pu subir au sein de leur ménage, c'est-à-dire commises par une ou plusieurs personnes vivant dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête.

1. Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête Cadre de vie et sécurité », décembre 2017, SSMSI. Lien vers la publication : [Cliquez ici](#)

Un article faisant la synthèse entre ces deux modules - hors-ménage et intra-ménage - de l'enquête (H. Guedj, 2017²) permet de faire le point. Il indique notamment le résultat suivant, représenté sur le graphique ci-dessous issu de l'article (Figure IX.1) : en moyenne, chaque année entre 2008 et 2016, un peu plus de 220 000 personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine – soit environ 0,5 % de la population – ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles (viols, tentatives de viols et attouchements sexuels). Plus de 80 % d'entre-elles sont des femmes (184 000 victimes par an en moyenne) et 35 % ont entre 18 et 29 ans (78 000 victimes par an en moyenne). Environ 120 000 victimes (53 %) déclarent avoir subi un viol ou une tentative de viol. Enfin, plus de trois victimes sur dix vivent sous le même toit que leur agresseur au moment de l'enquête.

FIGURE IX.1 – Les victimes de violences sexuelles en France métropolitaine sur la période 2008-2016



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Cadre de vie et sécurité, Insee-ONDRP-SSMSI.

Figure extraite de l'article de H.Guedj, « Viols, tentatives de viol et attouchements sexuels », Interstats Analyse 18, décembre 2017.

L'enquête « Virage » (Violences et rapports de genres) réalisée par l'Ined en 2015 auprès de la population âgée de 20 à 69 ans a donné lieu à des premiers résultats publiés en novembre 2016 sur le thème des violences sexuelles³. Le champ de l'étude comprend les viols et tentatives de viols, ainsi que les autres agressions sexuelles à l'intérieur desquelles figurent, outre les attouchements sexuels, les attouchements des seins ou des fesses, les baisers imposés par la force, le « pelotage », par lequel on désigne le fait que quelqu'un « contre votre gré, s'est frotté ou collé contre vous ». Cette dernière catégorie d'infractions est susceptible de correspondre à ce qui est décrit par l'enquête CVS comme des « gestes déplacés ». En revanche, l'exhibitionnisme et le harcèlement sexuel ne sont pas analysés dans ces premiers résultats publiés par l'Ined. Le texte qui figure dans la troisième partie de ce rapport propose un complément à cette première publication en présentant une mesure du phénomène de harcèlement sexuel capté grâce à l'enquête Virage. Dans l'enquête CVS, il est probable que le harcèlement sexuel soit enregistré parmi les agressions sexuelles en cas de contact physique entre l'auteur et la victime, mais il n'est probablement pas mesuré dans les autres cas.

2. H. Guedj, « Viols, tentatives de viol et attouchements sexuels », Interstats Analyse 18 - 2017. Lien : [Cliquez ici](#)

3. Christelle Hamel et al. « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », Population et Sociétés n°538, Ined, novembre 2016.

Malgré certaines différences dans la façon de décrire les atteintes subies par les victimes, les deux enquêtes de victimation (CVS et Virage) fournissent des chiffres comparables sur les champs similaires : par exemple dans l'enquête Virage, la proportion de femmes de 20 à 69 ans victimes de viols ou de tentatives de viol au cours des douze derniers mois est de 0,3 %, un résultat équivalent à celui de l'enquête CVS.

L'enquête Virage permet d'apporter une information supplémentaire sur les viols et tentatives subis au long de la vie par les personnes victimes et dans les différents espaces de vie que sont le travail et les études ou les espaces publics : parmi les femmes qui ont subi des viols et tentatives de viol, 40 % les ont vécu avant 15 ans, 16 % pendant l'adolescence et 44 % après 18 ans. Les hommes sont victimes très majoritairement lorsqu'ils sont mineurs. Enfin, c'est dans la sphère intrafamiliale que surviennent l'essentiel des viols et des tentatives de viols. Trois femmes sur quatre, parmi les victimes, les ont subis dans ce cadre⁴.

Les données administratives relatives aux violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité classent dans deux catégories différentes de la nomenclature statistique les agressions sexuelles et les « atteintes sexuelles » : l'atteinte se distingue de l'agression en ce qu'elle est exercée sans violence, contrainte, ni surprise. Ainsi l'exhibitionnisme figure parmi les atteintes sexuelles (index 50), et non dans le champ des violences sexuelles (index 46 à 49). Ces dernières comprennent les viols, tentatives de viols, les agressions sexuelles y compris le harcèlement sexuel.

En tenant compte du très faible taux de déclaration de ces atteintes aux forces de sécurité (8 % des victimes portent plainte) et des différences de champ notamment en termes d'âges couverts, le nombre de violences enregistrées par les forces de sécurité est cohérent avec celui des victimes qui en moyenne chaque année, déclarent dans l'enquête avoir signalé ces violences aux forces de sécurité.

En termes d'évolution, il est plus difficile de comparer les tendances entre les deux sources, en raison de la faiblesse des effectifs annuels de répondants à l'enquête qui conduit à entourer l'estimation du nombre annuel de victimes d'une importante marge d'incertitude. L'enquête CVS suggère néanmoins une relative stabilité du phénomène des violences sexuelles, en tout cas ne permet pas de conclure à une hausse du nombre de victimes de ces atteintes depuis dix ans. En revanche, dans les données administratives issues des procédures enregistrées, une hausse des violences sexuelles enregistrées est apparente de 2015 à 2016. La différence entre ces deux résultats peut provenir d'évolutions récentes dans la révélation des faits aux forces de sécurité et dans leur enregistrement : les mesures du plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, reconduit, a certainement entraîné plus de connaissance des faits par la police ou la gendarmerie, celles décidées lors du Comité interministériel aux droits des femmes le 30 novembre 2012 (notamment la mise en œuvre du protocole cadre relatif au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales, qui systématise la transmission au parquet des signalements de violence conjugale) a conduit à systématiser les enregistrements statistiques dans les commissariats et les brigades. Suite à la médiatisation de l'affaire « Weinstein », des faits ont nouvellement été portés à la connaissance des forces de sécurité dans des proportions remarquables en fin d'année 2017 (voir *infra*).

L'expertise des séries de viols et tentatives de viols d'une part, et des séries d'agressions sexuelles de l'autre, suggère bien la présence depuis 2015 d'un phénomène de hausse des violences sexuelles enregistrées, même si cet effet a vraisemblablement été doublé en 2015 d'un effet technique lié au

4. *ibid.*

changement de logiciel dans la police nationale qui a majoré à tort la hausse observée (voir InterStats Méthodes n°9). Depuis fin 2015, une stabilité dans les pratiques d'enregistrement de ces violences semble acquise, de sorte que les chiffres présentés ci-dessous portent sur les années 2016 et 2017.

Viols et autres agressions sexuelles enregistrés par les forces de sécurité : le quatrième trimestre 2017 en hausse

Les viols et les autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) portés à la connaissance et de la police et de la gendarmerie sont en nette hausse en 2017 (+12 % et +10 % respectivement, Figure IX.2).

Le nombre des agressions sexuelles autres que les viols enregistré au quatrième trimestre de l'année est très en hausse par rapport au quatrième trimestre de 2016 (+31,5 %), et l'on peut y voir un effet de révélation aux forces de sécurité de faits éventuellement plus anciens, dans le contexte du mouvement de prise de parole des femmes suite aux révélations de l'affaire « Weinstein ». Le nombre des viols est également en hausse chaque trimestre en 2017, cette hausse étant plus diffuse au long de l'année mais tout de même en progression plus forte au quatrième trimestre (+18 % par rapport à la même période en 2016), pour des délits plus difficiles à révéler (Figure IX.3).

Répartition et évolutions territoriales : le nombre d'infractions enregistrées par habitant ne diffère pas beaucoup entre les petites et les grandes agglomérations

Sur les trois dernières années, les viols (ou tentative) ont une répartition territoriale proche de celle des agressions sexuelles (ou tentatives). De même, ces deux indicateurs évoluent de manière comparable dans le temps. Ainsi, nous décrirons les deux types d'infractions regroupées au sein d'un même indicateur. À noter que les viols ou tentatives de viols représentent environ 40 % de l'ensemble de cet indicateur.

Pour les viols comme pour les agressions sexuelles, les taux d'incidence (cf. définitions) enregistrés par les forces de l'ordre sont un peu moins élevés dans les zones rurales et les petites villes qu'ailleurs (Figure IX.4). Sur les trois dernières années, ils ne sont en revanche pas significativement différents entre les moyennes et les grandes agglomérations : le nombre de viols et d'agressions/harcèlements sexuels enregistrés pour 1 000 habitants est sensiblement le même dans les agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants que dans l'agglomération parisienne.

FIGURE IX.2 – Évolution du nombre de crimes et délits sexuels enregistrés - CVS-CJO

	année	par trimestre, CVS-CJO				année (données brutes)
		t1	t2	t3	t4	
viols	2016	3 600	3 600	3 800	3 700	14 700
	2017	3 900	4 000	4 200	4 400	16 400
	2017/2016 (%)	8,5	11,0	10,0	17,9	12,0
autres agressions sexuelles	2016	5 600	5 400	5 800	5 200	21 900
	2017	5 600	5 700	5 800	6 800	24 000
	2017/2016 (%)	-0,1	7,0	0,5	31,5	9,8

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

FIGURE IX.3 – Nombre de crimes et délits sexuels enregistrés par les forces de sécurité - CVS-CJO



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

Ces infractions sont plus fréquemment enregistrées dans le quart nord-ouest de la France, exception faite de la Bretagne (Figure IX.5). Les Hauts-de-France présentent le taux d'incidence le plus élevé. En revanche, les forces de l'ordre constatent moins de faits de viols ou d'agressions sexuelles en Corse. En termes d'évolutions, le taux d'incidence des vols, harcèlements et agressions sexuels constatés par la police et la gendarmerie a augmenté dans la plupart des régions en 2017.

Les victimes connues des forces de sécurité : un éclairage sur les mineurs que ne fournit pas l'enquête de victimation

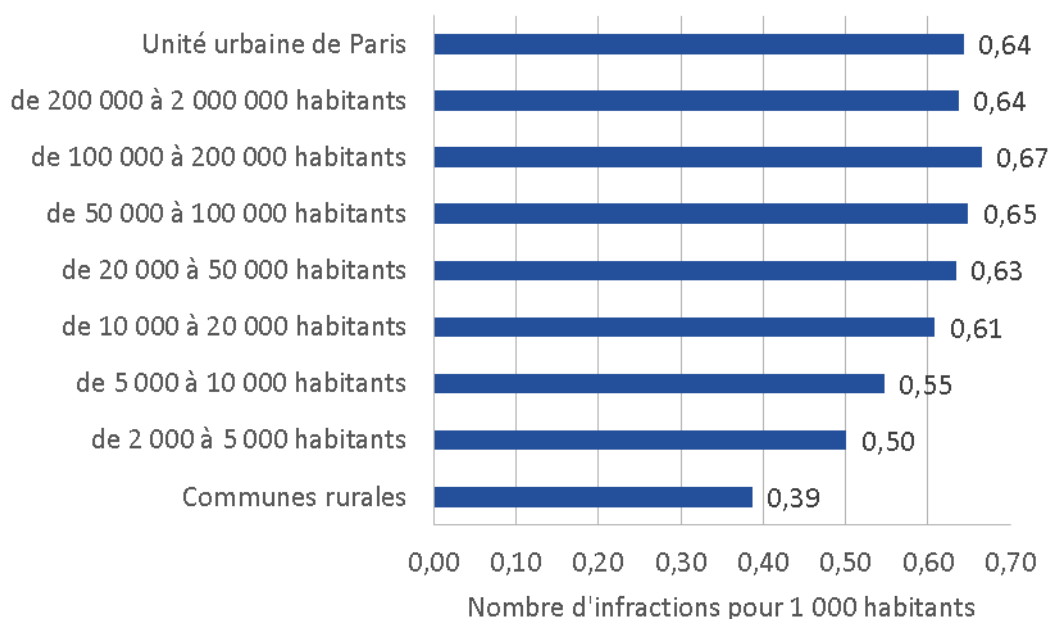
En 2017, 16 400 personnes ont été enregistrées comme victimes de viols par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 87 % de femmes. Pour 31 % des victimes, l'auteur ou les auteurs appartenaient à leur cellule familiale. Pour les majeurs, il s'agit alors presque exclusivement du conjoint ou ex-conjoint⁵ (2 340 victimes, presque exclusivement des femmes). Les viols conjugaux touchent ainsi au total 17 % des victimes femmes de viols, et 2 % des victimes hommes.

On dénombre également, en 2017, 24 000 victimes d'agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) enregistrées dans les procédures de police et de gendarmerie. Il s'agit de femmes dans 84 % des cas. Une fois sur cinq, l'auteur ou les auteurs des agressions appartenaient à la sphère familiale de la victime, mais il s'agissait alors rarement du conjoint (2 % des victimes d'agression). Le harcèlement sexuel au sens juridique actuel⁶ pèse pour environ 7 % des agressions sexuelles ici décrites, et touche les femmes dans 9 cas sur 10. Cela représente 1 650 victimes enregistrées en 2017, après 1 300 en 2016 (+27 %).

5. Terme employé au sens large, il désigne le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, et les anciennes relations de cette nature (ex-conjoint, ex-concubin, etc.).

6. Le harcèlement sexuel est défini dans le code pénal (Art. 222-33) comme le « fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ». Constitue également un harcèlement sexuel le « fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle pour soi-même ou au profit d'un tiers ».

FIGURE IX.4 – Taux d'incidence des infractions à caractère sexuel par taille des unités urbaines, enregistrées sur la période 2015-2017



Champ : France métropolitaine.

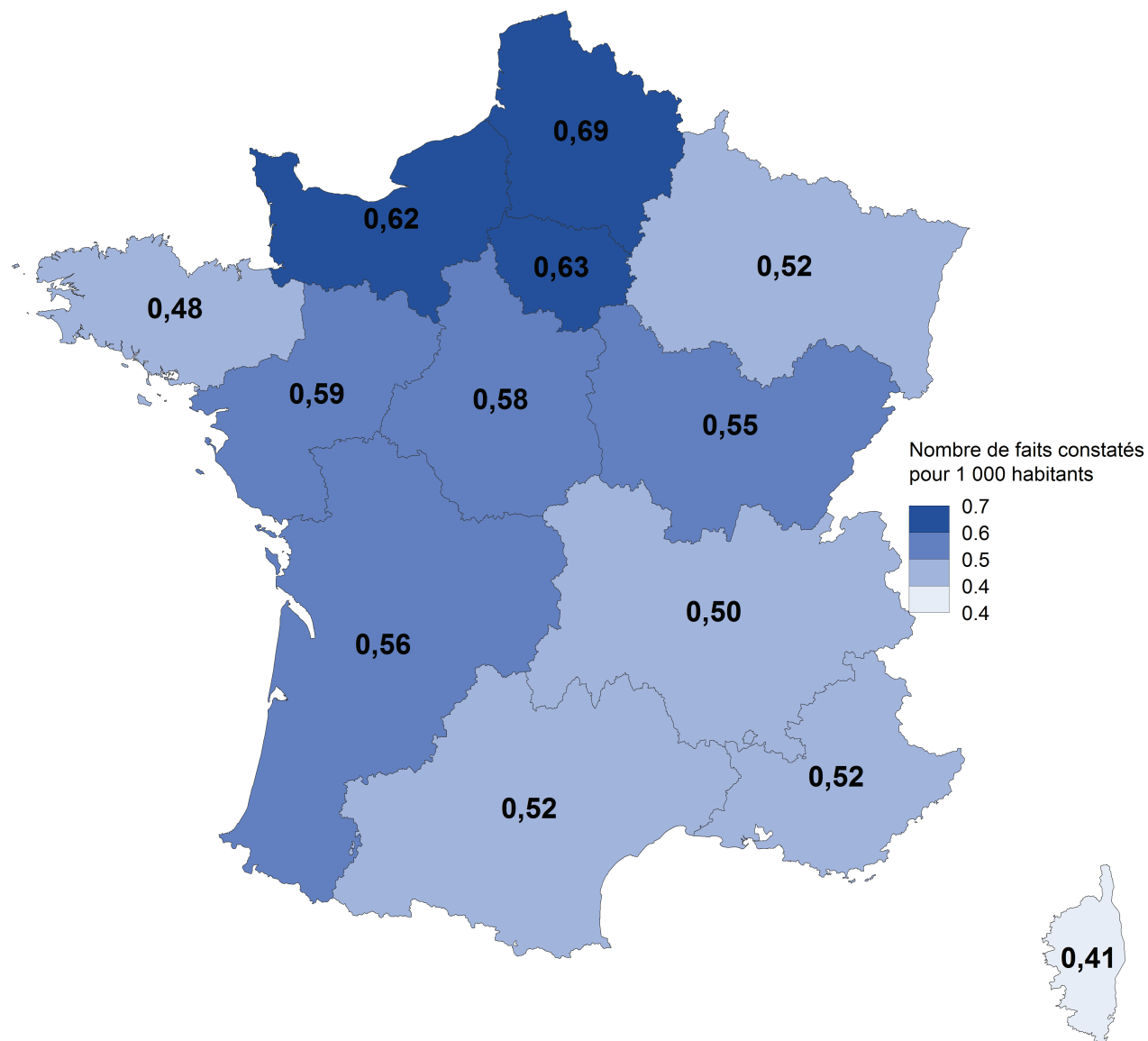
Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Au total, 40 400 personnes ont été victimes de violences sexuelles d'après les données de la police et de la gendarmerie en 2017, dont une sur quatre dans un cadre intrafamilial.

Les filles comme les garçons connaissent un premier pic de violences sexuelles dans l'enfance (Figure IX.6). Selon les données enregistrées par les forces de sécurité, les viols touchent environ 0,7 fille pour 1 000 du même âge entre 6 et 10 ans. Puis la prévalence de ces violences parmi les filles croît fortement à l'adolescence, avec à 16 ans un point haut de 2,3 victimes enregistrées pour 1 000 filles de cet âge. Elle décroît ensuite nettement jusqu'à 25 ans, puis beaucoup plus lentement. Les garçons connaissent un point haut de violence à six ans avec de 0,3 victime de viol enregistré pour 1 000 garçons de cet âge, chiffre qui décroît ensuite lentement jusqu'à l'âge adulte : à dix-huit ans, 0,1 homme pour 1 000 de cet âge sont victimes.

C'est entre 12 et 18 ans que les filles sont les plus exposées aux agressions sexuelles (2,3 victimes enregistrées pour 1 000 filles du même âge en moyenne, voir Figure IX.7). La proportion de femmes victimes décroît ensuite rapidement avec l'âge ; elle est de 1 pour 1 000 à 25 ans et de 0,4 pour 1 000 à 35 ans. Les agressions sexuelles touchent les garçons entre 4 et 12 ans surtout, avec en moyenne 0,5 garçon victime pour 1 000 garçons du même âge. Ce taux reste élevé ensuite parmi les mineurs puis décroît. A 25 ans, 0,1 homme pour 1 000 est encore victime de ces agressions.

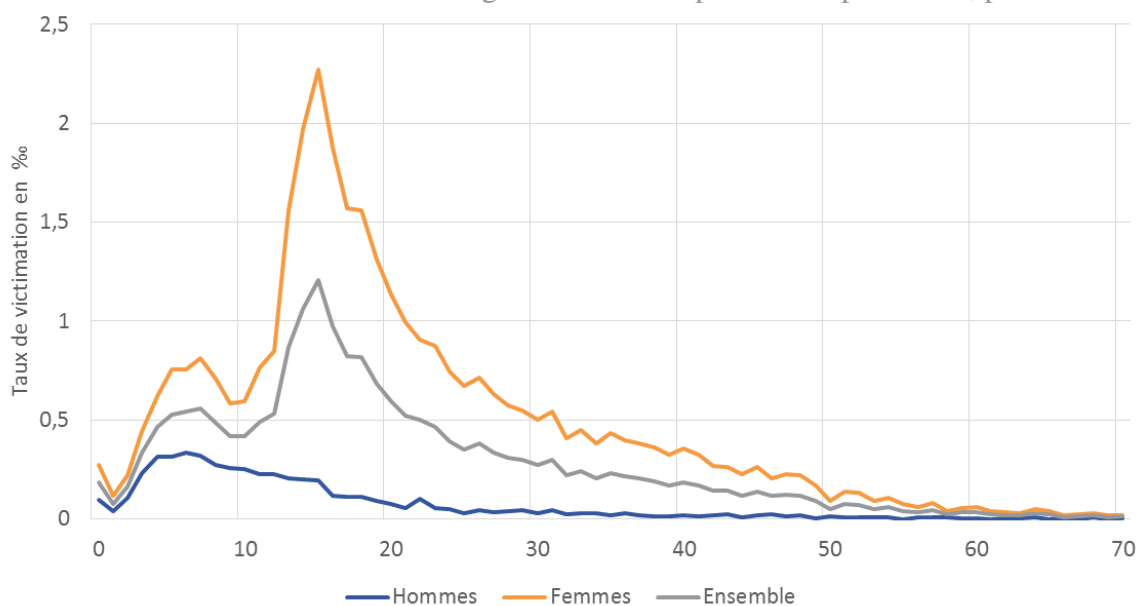
FIGURE IX.5 – Taux d'incidence des infractions à caractère sexuel par région, enregistrées sur la période 2015-2017



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

FIGURE IX.6 – Nombre de victimes enregistrées de viols pour 1 000 personnes, par sexe et âge

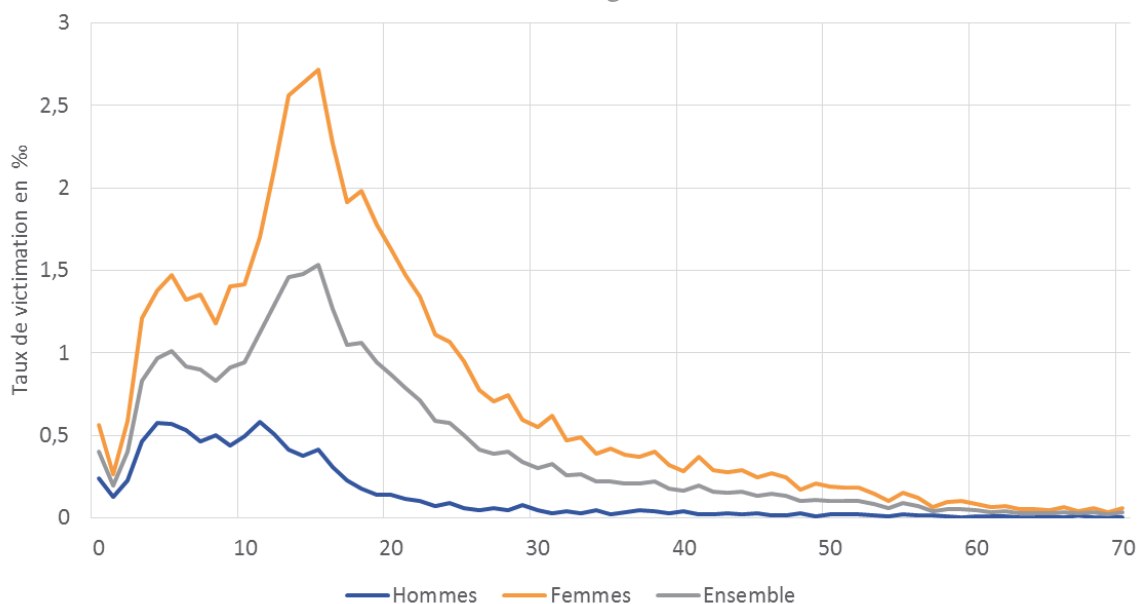


Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2017, données provisoires ; Insee, recensement de la population.

Note de lecture : en 2017, 2 victimes femmes de 15 ans pour 1 000 femmes de cet âge ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de viols.

FIGURE IX.7 – Nombre de victimes enregistrées d’agressions sexuelles pour 1 000 personnes, par sexe et âge



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2017, données provisoires ; Insee, recensement de la population.

Un auteur sur dix a moins de 13 ans

En 2017, les forces de sécurité ont mis en cause 22 300 personnes, quasiment tous des hommes, pour des crimes ou des délits de violences sexuelles ou de harcèlement sexuels (Figure IX.8). Ces auteurs présumés se répartissent dans pratiquement toutes les tranches d'âges, depuis les très jeunes jusqu'au plus âgés. En effet, un auteur sur dix a moins de 13 ans (ces jeunes étant le plus souvent impliqués dans des violences contre des mineurs) et 7 % ont plus de soixante ans. 86 % des auteurs présumés sont de nationalité française (Figure IX.9). Néanmoins, les personnes étrangères sont surreprésentées parmi les mis en cause, compte tenu de leur part dans la population (environ 6 %).

FIGURE IX.8 – Nombre de personnes mises en cause pour des infractions à caractère sexuel en 2017, par sexe et par âge

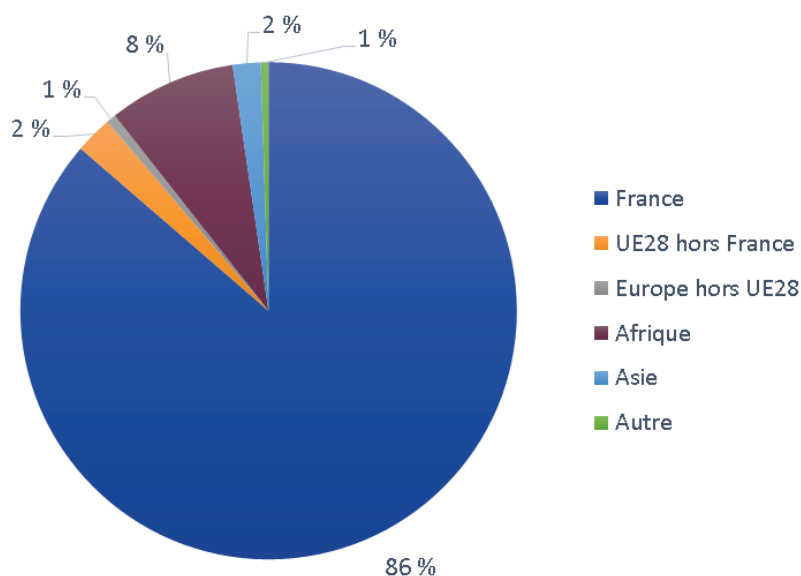
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes	Part des classes d'âges	Répartition de la population
Moins de 13 ans	107	2 017	2 124	95 %	10 %	16 %
13 à 17 ans	88	3 820	3 908	98 %	17 %	6 %
18 à 29 ans	109	5 220	5 329	98 %	24 %	14 %
30 à 44 ans	125	5 527	5 652	98 %	25 %	19 %
45 à 59 ans	79	3 586	3 665	98 %	16 %	21 %
60 ans et plus	21	1 649	1 670	99 %	7 %	24 %
Total des personnes mises en cause	529	21 819	22 348	98 %	100 %	100 %

Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2017, données provisoires - Insee, recensement de la population.

Note de lecture : En 2017, 22 348 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des violences ou des harcèlement sexuels. 98 % sont des hommes et 25 % ont entre 30 et 44 ans.

FIGURE IX.9 – Nationalités des personnes mises en cause pour des infractions à caractère sexuel en 2017



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2017.

Note de lecture : 86 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2017 pour des violences ou des harcèlement sexuels sont de nationalité française.

Définitions

- La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (**CVS-CJO**) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.
- **Taux d'incidence** : le « taux d'incidence » est le rapport entre le nombre de faits constatés par les forces de l'ordre sur un territoire donné et la population totale résidente de ce même territoire. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants. Dans le cas des violences sexuelles, on compte un fait constaté pour chaque victime.
- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.
- **Mise en cause** : Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage

courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », SSMSI, décembre 2017. Lien vers la publication : **Cliquez ici**.
- H. Guedj, « Viols, tentatives de viol et attouchements sexuels », Interstats Analyse N°18 - Décembre 2017. Lien web : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Viols-tentatives-de-viol-et-attouchements-sexuels-Interstats-Analyse-N-18-Decembre-2017>
- A. Lebugle et l'équipe de l'enquête Virage, « Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes », Population et Sociétés n°550, décembre 2017.
- La victimation lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Rapport annuel de l'ONDRP, décembre 2016.
- Laure Turner, « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016.
- « Les viols, tentatives de viols et agressions sexuelles en France », La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes, n°10, novembre 2016.
- « Violence au sein du couple et violences sexuelles », La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes, n°12, novembre 2017.
- A.Sourd, « Éléments de mesure des violences au sein du couple », La note de l'ONDRP n°22, novembre 2017.
- Christelle Hamel et al., « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », Population et Sociétés n°538, Ined, novembre 2016.
- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », Interstats Méthode N°9, Janvier 2017.